



RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE LIBRE

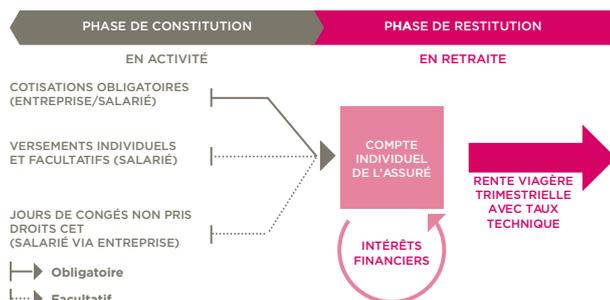
LES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

BÉNÉFICIAIRES DU CONTRAT

L'ensemble des salariés de votre entreprise cliente ou une ou plusieurs catégories d'entre eux déterminées à partir de critères objectifs.

L'affiliation de tous les salariés appartenant à la ou les catégories de personnel couvertes par le contrat est obligatoire.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT



Vos clients souhaitent aider leurs salariés à se constituer un supplément de retraite tout en profitant d'avantages sociaux et fiscaux ?
Proposez-leur le contrat de retraite supplémentaire libre à cotisations définies et versements individuels et facultatifs AG2R LA MONDIALE.

RÉPARTITION DES TAUX DE COTISATION DE VOS CLIENTS / DE LEURS SALARIÉS

La répartition du taux de cotisation est uniforme pour tous les salariés appartenant à une même catégorie de personnel.

VERSEMENTS INDIVIDUELS

Les salariés de vos clients ont la possibilité d'effectuer des Versements Individuels Facultatifs (VIF). Les VIF effectués par les salariés de vos clients sont déductibles du revenu net imposable dans la limite du plafond individuel de déduction fiscale fixé par la législation.

GARANTIES CONTRACTUELLES

Lors du départ à la retraite du salarié de votre entreprise cliente, une rente viagère trimestrielle à terme échu lui est versée. Si ce dernier décède avant la liquidation de la retraite supplémentaire, l'épargne constituée est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

GARANTIES OPTIONNELLES

En cas d'incapacité totale de travail par suite de maladie ou d'accident, nous pouvons prendre en charge, à partir du

91^e jour et jusqu'à la date de fin de l'incapacité, le paiement des cotisations obligatoires suivant certaines conditions.

TERME DES GARANTIES

Les garanties s'achèvent lorsqu'un des cas suivants survient : décès du salarié, sortie du salarié des effectifs de votre entreprise cliente, résiliation du contrat par votre entreprise cliente ou liquidation des droits à pension du salarié dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse (de base ou complémentaire).

LA GESTION FINANCIÈRE

VOS CLIENTS ONT LE CHOIX ENTRE 2 MODES DE GESTION :

LA GESTION PAR HORIZON

En optant pour la gestion par horizon, les droits individuels des salariés sont automatiquement investis sur des supports financiers différents selon l'âge du salarié. Plus l'âge de la retraite approche et plus l'épargne acquise est réaffectée sur des supports sécurisés.

Deux grilles de gestion par horizon sont proposées en fonction des objectifs (recherche de rendement ou recherche de sécurité) :

LA GESTION LIBRE

Cette gestion financière offre un choix de 7 supports permettant aux salariés de vos clients de diversifier leur épargne :

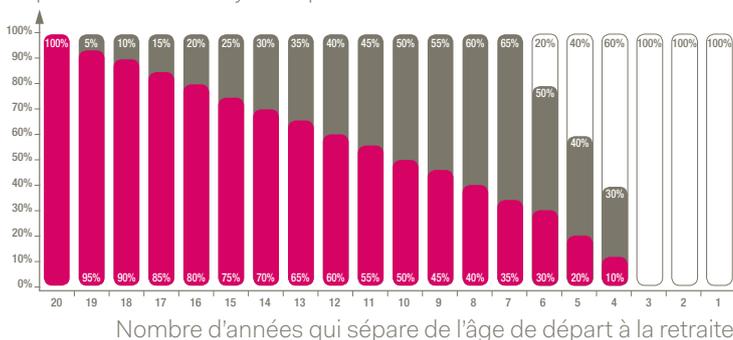
Un fonds en euros :

Fonds Euro Garanti

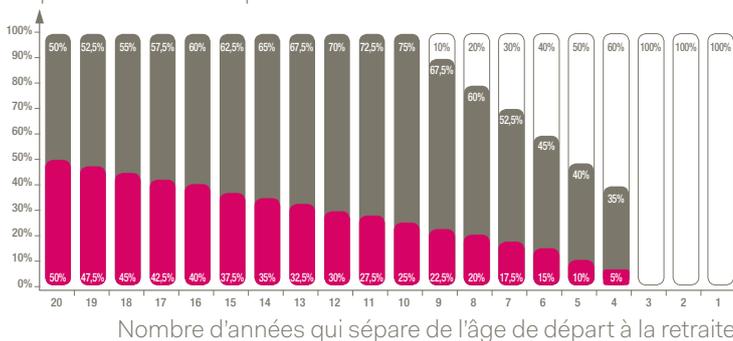
6 supports en unités de compte

- ALM CLASSIC
- ALM OFFENSIF
- ALM DYNAMIC
- CARMIGNAC PATRIMOINE
- ÉCHIQUIER PATRIMOINE
- DNCA ÉVOLUTIF

Répartition Horizon Dynamique



Répartition Horizon Équilibre



● ALM Offensif ● ALM Classic ○ Fonds Euro garanti.

LES OPTIONS AU TERME

RÉVERSION (50%, 60%, 100%) : versement d'une rente viagère au profit du conjoint survivant ou du partenaire lié par un PACS.

TRIMESTRIALITÉS GARANTIES : VERSEMENT D'UN NOMBRE DÉTERMINÉ DE TRIMESTRIALITÉS

(20 à 40) à compter de la prise d'effet de la liquidation de la rente. (Option qui ne peut se cumuler avec les options dépendance ou décès, et réversion).

DÉPENDANCE TOTALE : versement d'une rente supplémentaire d'un montant égal à la rente de retraite en vigueur à la date de la reconnaissance de l'état de dépendance.

DÉCÈS (100%, 200% OU 300%) : versement au bénéficiaire désigné d'un capital garanti équivalent ou proportionnel au montant de la rente annuelle (100%, 200%, 300%).

RENTE MAJORÉE : majoration de 20% pendant les 10 premières années de service.

LES FRAIS

- Frais sur les cotisations : 3,90% maximum prélevés à chaque versement.
- Coût de la garantie optionnelle exonération des cotisations : 3%.
- Frais de gestion annuel : 0,78% par an maximum.
- Frais d'arbitrages : premier arbitrage de l'année gratuit, suivants 0,50%.
- Frais sur les arrérages de rente : 1,20%.
- Frais de transfert à l'initiative du salarié : gratuit.

LES COTISATIONS

Cotisations régulières versées trimestriellement à terme échu.

Exprimées au choix :

- en % de la tranche A, B ou C des salaires déterminés par le Plafond Annuel de la Sécurité sociale (PASS),
- en % du PASS.

Cotisations annuelles minimum : 3% du PASS.

Versements Individuels facultatifs par le salarié :

- versements libres : 300€ minimum (par chèque)
- versements programmés : 50€ minimum (par prélèvement automatique)

LES + COURTIERS

- La solidité et l'expertise d'un groupe leader sur le marché de la retraite.
- Un interlocuteur régional dédié.
- Un accompagnement marketing pour vous aider dans votre prospection.

LES POINTS FORTS DE L'OFFRE

- Un outil de fidélisation pour vos entreprises clientes.
- Une fiscalité attractive pour vos clients et leurs salariés.
- Une gestion financière complète et innovante.
- Des fonds soigneusement sélectionnés.
- Un large choix d'options de rente adapté à la situation de chacun.
- La transférabilité collective possible sur demande.
- Un espace Internet dédié à vos clients afin qu'ils puissent consulter directement tous les détails de leur contrat.

Votre conseiller est à votre disposition pour identifier la meilleure combinaison de solutions en fonction des besoins de vos entreprises clientes.